

Hérouville-Saint-Clair, le 09 mai 2007

Monsieur le Chef
du site des Monts d'Arrée
B.P. n°3
La Feuillée
29218 HUELGOAT

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2007-EDFARR-0002 du 13 avril 2007.

N/REF : DEP- ASN CAEN-0345-2007.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base, prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a été réalisée le 13 avril 2007 sur le site EDF des Monts d'Arrée.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection réalisée le 13 avril 2007 portait sur le thème de l'incendie. Les inspecteurs ont examiné l'état d'avancement de la déclinaison par l'exploitant du plan d'action incendie défini en juin 2006, suite à l'événement relatif au départ de feu dans l'enceinte du réacteur lors d'opérations de découpe de pièces métalliques. Les inspecteurs ont également examiné les modalités de prise en compte par l'exploitant du risque d'incendie pour les opérations à venir de démantèlement des échangeurs CO₂ dans l'enceinte du réacteur. S'agissant du référentiel national sur le thème de l'incendie, applicable aux sites EDF en déconstruction, les inspecteurs ont vérifié les modalités de prise en compte par les services centraux d'EDF compétents, pour l'élaboration de la doctrine associée (Directive Interne n°60), des modifications réalisées sur le site de Brennilis.

Au vu de cet examen par quadrillage, les actions engagées par le site pour maîtriser le risque d'incendie lui ont permis de progresser notablement depuis plus d'un an. La poursuite des efforts devrait permettre au site d'améliorer encore la rédaction des permis de feu délivrés aux intervenants, et plus particulièrement de produire des analyses du risque d'incendie pertinentes visant à rendre ces permis de feu opérationnels. Au niveau national, les services centraux en charge du suivi du démantèlement des réacteurs EDF de première génération, devront tenir compte notamment du retour d'expérience acquis sur le site de Brennilis dans l'évolution du référentiel « incendie ». Enfin, il faut retenir le déroulement correct de la procédure d'intervention, jusqu'à l'arrivée de l'équipe de première intervention à l'entrée du bâtiment du réacteur, lors de l'exercice réalisé à la demande des inspecteurs, par les agents du site le 13 avril 2007.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1 Permis de feu et analyses du risque d'incendie associées

Suite aux nombreux départs de feu survenus au premier semestre de l'année 2006, un plan d'action a été défini, qui aborde notamment les conditions de délivrance des permis de feu. Si les inspecteurs ont noté que la déclinaison du plan d'action incendie par ailleurs pertinent, était bien avancée, ils ont néanmoins déploré l'absence d'analyses de risques pour certains permis de feu récents ou encore le caractère trop général des parades définies conduisant à des permis non opérationnels.

Je vous demande de remédier, sans délai, à la qualité médiocre des permis de feu délivrés. Les analyses du risque d'incendie associées devront notamment conduire à la définition explicite de parades spécifiques.

A.2 Consigne d'intervention en cas de sinistre

Les inspecteurs estiment que les actions à mener lors d'un sinistre, telles que décrites dans la consigne actuellement en vigueur sur le site de Brennilis, ne permettent pas d'optimiser les délais d'intervention des secours.

En effet, le degré de précision des renseignements que doit donner le témoin du sinistre, notamment lorsqu'un blessé est à signaler, est trop élevé (cf. fiche réflexe n°1 de la consigne d'intervention). Un premier bilan sommaire de la situation d'urgence établi par le témoin pourrait être complété, selon les inspecteurs, par plus de précisions lors de l'appel des secours extérieurs.

Par ailleurs, la demande faite aux rondiers chargés de la levée du doute en cas d'incendie dans l'enceinte du réacteur, de respecter le code vestimentaire d'entrée en zone contrôlée, est pénalisante. Cette demande, objet de la fiche réflexe n°2 de la consigne d'intervention en cas de sinistre, est contraire à la doctrine.

Aussi, je vous demande de réviser la consigne d'intervention en cas de sinistre, applicable sur le site de Brennilis, pour optimiser les délais d'intervention des secours.

B. Compléments d'information

B.1 Exercices faisant intervenir les secours extérieurs

L'application de la doctrine EDF vous conduit à réaliser un exercice avec déclenchement du plan d'urgence interne (exercice « PUI ») tous les deux ans et un exercice faisant intervenir le service départemental d'incendie et de secours compétent (exercice « incendie ») tous les ans.

Le dernier exercice « incendie » que vous avez réalisé le 9 mars 2007, avec évacuation d'un blessé d'un chantier dans le bâtiment du réacteur, a fait intervenir la section spécialisée « GRIMP ».

J'attire votre attention sur la nécessité de ne pas limiter les exercices « incendie » à l'intervention de sections spécialisées mais de faire participer les sapeurs pompiers qui auraient à intervenir en situation réelle. Vous m'indiquerez les dispositions que vous prendrez en ce sens.

.../...

C. Observations

Les inspecteurs ont noté que le référentiel national sur le thème de l'incendie, applicable aux réacteurs EDF de première génération en déconstruction, et qui sera présenté au début de l'année 2008, intègrera notamment le retour d'expérience du site de Brennilis.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président de l'ASN et par délégation,
l'adjoint au chef de division de Caen

signé par

Eric ZELNIO

